

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 30 janvier 2018

Présents :

MME	Jeannine DOUGOUD
MME	Martine DROUOT
M.	Jean-François GRANDBASTIEN
M.	Philippe HALLIER
MME	Renée HENRY
M.	Jean-Pierre HUET
M.	Denis MACHADO
M.	Jean-Jacques MAXANT
MME	Martine SCHREIBER
M.	Laurent TROGRIC
M.	Bernard VERGANCE

Excusés :

MME	Odile BEGORRE-MAIRE
M.	Denis BERGEROT
M.	Sébastien DOSE
M.	Dominique GRANDIEU
M.	Antony KUHN
M.	Sébastien POINT

N°01 – DA du 30/01/2018

Rapporteur : Monsieur Le Président

**Constitution d'un groupement de commande concernant l'achat de
fourniture de papiers**

Il vous est proposé de constituer un groupement de commande pour les besoins des 9 communes intéressées du Bassin de Pompey et de la Communauté de Communes.

La commune de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes et des marchés subséquents pour ce qui le concerne.

Un groupement de commande permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

L'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins de fourniture de papiers similaires entre plusieurs pouvoirs adjudicateurs membres du groupement au même moment. Pour cela, un tableau de recensement des besoins a été envoyé à tous les futurs membres afin de donner une volumétrie estimative des besoins récurrents et connus à l'avance.

Les membres de ce groupement seront également libres de mettre en concurrence à la survenance du besoin.

Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des marchés subséquents pour ce qui le concerne.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen

Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fourniture de papiers.

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer la convention.

DESIGNE M. Bernard VERGANCE, membre titulaire, représentant de la communauté de communes au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DESIGNE Mme Jeannine DOUGOUD, suppléante du membre titulaire, représentante de la communauté de communes au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC